

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 3 octobre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

**2016 DDCT 71** Subventions Fonds du Maire (48 233 euros) à 11 associations, une SARL et deux établissements du (4<sup>e</sup>).

**M<sup>me</sup> Pauline VÉRON, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à 11 associations, une SARL et deux établissements du 4<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 750 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à la SARL « Carlotta Cinémas » (183686 / 2016\_08000), 20, rue du Temple - 75004 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 au collège Charlemagne (187057 / 2016\_08079), 13 rue Charlemagne- 75004 Paris.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 3 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Collectif 49701 » (183655 / 2016\_08014), 25, rue Tholozé 75018 Paris.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Ensemble de Formation Chorégraphique et Théâtrale : Compagnie Sans Père » (123601 / 2016\_06631), 2, allée des Justes / collège François Couperin 75004 Paris.

Article 5 : Une subvention d'un montant de 4 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Compagnie Point de rupture » (19268 / 2016\_07803), 4 rue de l'Eglise - 75015 Paris.

Article 6 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Réseau Chrétien – Immigrés. RCI » (17069 / 2016\_08040), 76, rue de la Verrerie - 75004 Paris.

Article 7 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 au lycée Municipal Théophile Gautier (187097 / 2016\_08168), 6 bis place des Vosges - 75004 Paris.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 3 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Lions Club Paris Ile de la Cité » (66021 / 2016\_08113), 2, rue Nicolas Appert - 75011 Paris.

Article 9 : Une subvention d'un montant de 300 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 au comité du 4<sup>e</sup> de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie Maroc et Tunisie FNACA (20116 / 2016\_07211), 4, rue Aubry le Boucher - 75004 Paris.

Article 10 : Une subvention d'un montant de 5 183 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'« Association du Village Saint-Paul l'autre Marais » (183560 / 2016\_08038), 17, rue Saint Paul - 75004 Paris.

Article 11 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention jointe. Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Aux Captifs la Libération » (17393 / 2016\_08158), 8, rue Gît-le-Cœur - 75006 Paris.

Article 12 : Une subvention d'un montant de 500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « ADAL » (433 / 2016\_08039), 8, rue du Faubourg Saint Martin - 75010 Paris.

Article 13 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Kiosquorama » (30161/ 2016\_07984), 14, passage Dubail - 75010 Paris.

Article 14 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'association « Quatre coins du quatre » (186997 / 2016\_08310), 38, boulevard Henri IV - 75004 Paris.

Article 15 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (4<sup>e</sup> arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2016.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**